



TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
 Du BUREAU SYNDICAL du 28 Novembre 2023
 DELIBERATION N° 2023-65**

OBJET : Avenant aux conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 du mois de Novembre, le Bureau Syndical du Territoire d'Énergie SMEG GARD dûment convoqués le 20 Novembre 2023, s'est réuni à 10 heures dans la salle de réunion du Territoire d'Énergie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1^{er} Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché.

Monsieur Sébastien KUBANI est élu Secrétaire de Séance

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		X	
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE		X	
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		
François ABBOU	PEYROLLES		X	A M. Joseph BLANCHER
Jean-Luc CHAPON	UZES		X	
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE	X		
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X		
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET		X	
Aline BASTIDA	GARONS		X	A M. Patrick DE GONZAGA
Maurice BLACHAS	GENERAC		X	
Alain FOISSE - Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT		X	
André MEREL	ANDUZE	X		
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		15	9	2

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	:	26
Nombre de Membres présents	:	15
Nombre de votes exprimés	:	17

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Aimé CAVAILLE rappelle que les opérateurs de communications électroniques sont amenés à signer localement avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité et l'autorité organisatrice de la distribution concernés une convention pour définir les modalités techniques et financières encadrant l'accès aux ouvrages du réseau public de distribution d'électricité pour permettre le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Avenant aux conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques- PAGE 2

Ces conventions sont rédigées conformément à des modèles établis au niveau national.

L'arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux conditions particulières du déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur les ouvrages à basse tension du réseau public d'électricité est venu préciser les conditions de ce déploiement, en particulier en exonérant les opérateurs du calcul de charge lorsque les appuis aériens du réseau de distribution d'électricité basse tension n'accueillent pas de desserte optique.

L'article 7 de l'arrêté impose aux parties concernées de mettre à jour les conventions.

C'est dans ce contexte que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), ENEDIS, InfraNum se sont rapprochés afin de rédiger le modèle d'avenant annexé à la présente délibération, l'objectif étant d'actualiser dans les meilleurs délais les conventions au regard des nouvelles dispositions de l'arrêté.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant légal à signer l'avenant à la convention passée avec ENEDIS et à procéder à toutes formalités utiles.

Pour extrait conforme

**Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
Aimé CAVAILLE**

Signé électroniquement par
Aimé CAVAILLE, par délégation de
Roland CANAYER
Le 29 novembre 2023



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » ccessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 28 NOVEMBRE 2023 à 10h00
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG NIMES

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20231128-2023_65-DE



NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	(S. BLANCHER)
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	(P. DE GONZAGA)
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 28 NOVEMBRE 2023 à 10h00
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le



ID : 030-200039543-20231128-2023_65-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	